



NOTE CONCERNANT LA FICHE D'URGENCE, LA FICHE DE SANTE ET L'ORGANISATION DE L'INFIRMERIE

Chers parents,

Nous nous permettons d'insister sur l'importance de nous communiquer tous les renseignements inscrits sur la fiche d'urgence et la fiche de santé confidentielle jointe et tout particulièrement :

- **Tous les numéros de téléphone** afin de pouvoir vous contacter le plus rapidement possible en cas d'accident ou de maladie de votre enfant pendant sa scolarité.
- **Les renseignements médicaux** : traitements en cours, maladie, allergies, accident, etc... concernant votre enfant afin que nous puissions assurer un meilleur suivi.
- **Chaque année, bien joindre les photocopies des vaccinations.**

Pour des raisons de sécurité, **tout élève malade doit passer par l'infirmerie.** L'infirmière évaluera la nécessité d'un retour à domicile avec un responsable qui signera une décharge.

Toute dispense d'EPS doit être présentée à l'infirmerie, uniquement l'original du certificat.
Seul les dispenses réalisées par un médecin sont acceptées et doivent comporter la signature et le tampon du médecin.

A l'attention des parents d'élèves de section professionnelle, ou interne, il est essentiel qu'ils aient sur eux leur carte de sécurité sociale en cas d'accident ou de soins médicaux.

LES INFIRMIÈRES